

RAPPORT SUR LES COMPTES 2022

Natacha Bonvin, présidente

Maryse Bétrisey

Fanny Bürcher

Katarina Jovanovic

Lysiane Tissières-Premand

Julien Beney

François-Xavier Flipo

Yann Santschi

Eric Vouardoux

Fabien Robyr, rapporteur

1. INTRODUCTION	3
1.1 CONSTATATIONS GÉNÉRALES	5
1.2 COMPTES DE FONCTIONNEMENT	6
1.3 COMPTES D'INVESTISSEMENTS	8
1.4 MARGE D'AUTOFINANCEMENT	9
2. ANALYSES ET COMMENTAIRES	10
1 – ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	10
1220.3110.00 – MOBILIER ET MACHINES + CHF 8'561.52	10
1220.4260.02 – DECISION PUPILLES NOBLE-CONTREE - CHF 13'690.-	11
1403.4631.00 – SUBVENTIONS CANTONALES INTEGRATION - CHF 15'063.15	11
1500.4200.00 TAXES EXEMPTION SERVICE DU FEU - CHF 29'780.75	12
3 – CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET EGLISES	13
3411 PISCINE DE GUILLAMO	13
3412 BAINS DE GERONDE	13
3413.3120.00 ENERGIE PATINOIRE - CHF 9'245.75	14
4120.3634.00 SOINS EN EMS – PARTICIPATION COMMUNALE + CHF 626'367.05	14
5 – PREVOYANCE SOCIALE	15
5440.3130.00 PROJETS JEUNESSE + CHF 19'909.38	15
6 – TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS	16
6160.3612.00 FRAIS DE GESTION ET ADMINISTRATION + CHF 22'576.80	16
7 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	16
7501.4631.00 SUBVENTION RENATURATION - CHF 100'000.-	16
7690.3637.00 SUBVENTIONS ENERGIES RENOUVELABLES + CHF 246'871.75	19
3. CONCLUSIONS	20
4. DECISIONS	21

1. INTRODUCTION

Conformément au règlement du Conseil général (CG), la Commission de gestion (Cogest) a analysé les comptes 2022 de la Ville de Sierre.

Le 5 avril 2023, la Municipalité a remis à la Cogest les comptes 2022 de la Ville de Sierre, ainsi que le fascicule détaillant les dépenses liées et non liées. La Cogest a étudié ces documents de manière à préavisier l'entrée en matière, discuter le détail, donner un préavis sur les comptes et le rapporter au Conseil général lors du plénum du 14 juin 2023. A relever qu'il s'agit des premiers comptes sous la forme MCH2 et, que de ce fait, la Cogest n'a pas été en mesure d'effectuer les comparaisons usuelles. Les lecteur·ices ne trouveront donc pas les traditionnels graphiques comparatifs des exercices sur 10 ans.

Les membres de la Commission de gestion ont effectué cette étude par l'envoi de questions aux chefs de service, ainsi que la rencontre avec M. Pierre Berthod, président de la Ville.

La Commission de gestion a établi le présent rapport afin que le Conseil général puisse se déterminer lors du plénum du 14 juin 2023 quant aux points suivants:

- l'approbation des comptes 2022 tel que présenté ;

L'art. 79 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCO) du 24 février 2021 définit la notion de dépense liée. Ainsi, une dépense est considérée comme liée:

1. lorsque le principe de la dépense et son montant sont prescrits par une **disposition légale ou un jugement** ;
2. lorsqu'elle est **absolument indispensable** à l'accomplissement d'une tâche administrative prescrite par la loi ;

3. lorsqu'elle découle impérativement de l'exécution d'un contrat approuvé par l'organe compétent.

Cette disposition légale relative à la distinction entre les dépenses liées et non liées peut donner lieu à des interprétations. C'est pourquoi une classification des dépenses supérieures à CHF 50'000.– entre les rubriques « liées » et « non liées » a été établie il y a quelques années par la Municipalité. La classification 2023, réactualisée en fonction de l'évolution des rubriques franchissant le cap des CHF 50'000.– vers le haut ou vers le bas, a été étudiée par la Cogest qui recommande aux Conseiller·ères généraux de l'accepter telle que proposée.

1.1 CONSTATATIONS GÉNÉRALES

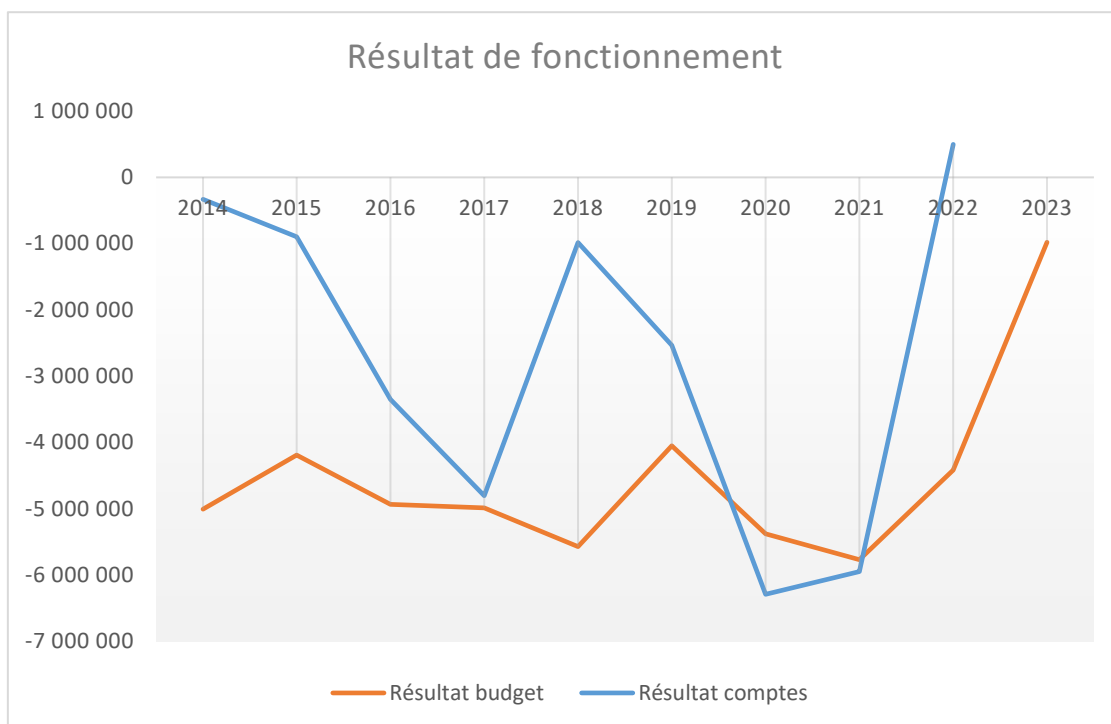
L'exercice 2022 de la Ville de Sierre s'est terminé sur un excédent de revenu de CHF 498'116.-, alors que le budget 2022 prévoyait un déficit de CHF 4'420'950.- soit une amélioration du résultat de près de CHF 4,9 millions.

Plusieurs raisons expliquent cette nette amélioration :

- Une augmentation des recettes fiscales, grâce principalement à des éléments ponctuels, et une progression des recettes de l'impôt sur les personnes physiques.
- Les coûts à charge de la municipalité de plusieurs institutions se sont révélées plus basses que prévues, ainsi pour le CMS il s'agit de – CHF 275'000.-, pour la crèche et l'UAPE – CHF 160'000.- et pour la PRVC – CHF 170'000.-
- Les recettes issues des aménagements de production sont en retrait de CHF 1,25 million relativement au budget 2022.
- Enfin le coût des soins en EMS ont excédé les prévisions de CHF 627'000.-, notamment en raison des conséquences encore perceptibles de la pandémie de COVID.

1.2 COMPTES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution globale des comptes de fonctionnement est représentée dans le graphique ci-dessous (différence entre budget et compte).

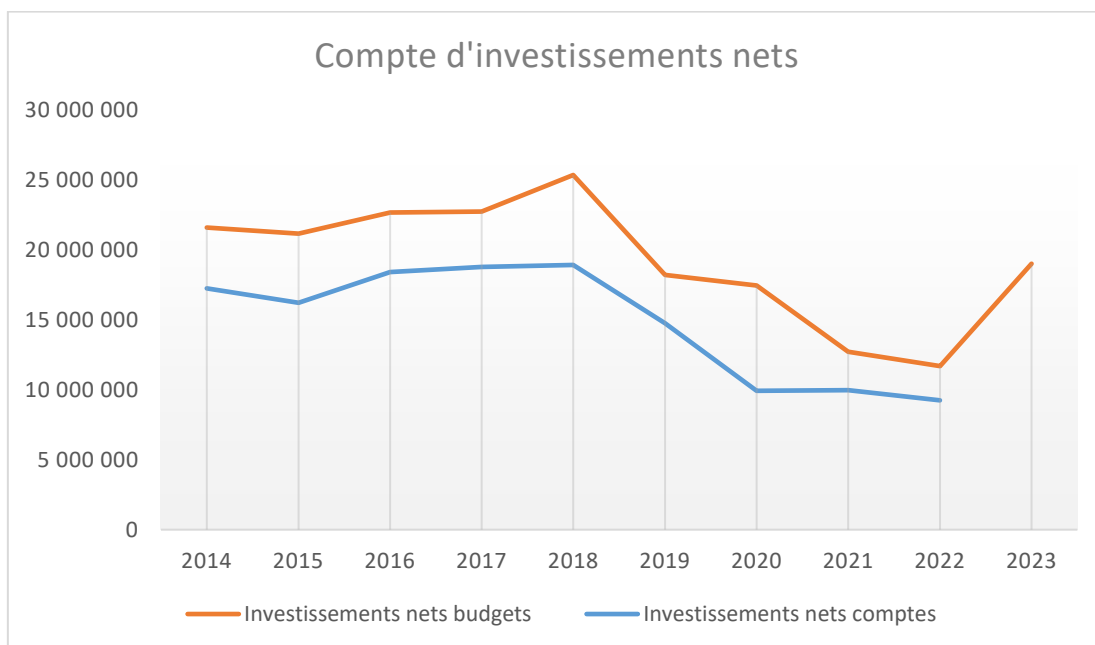


Le tableau ci-dessous donne un récapitulatif des montants par dicastère selon le nouveau plan comptable MCH2.

			2022	2023
0	Administration générale	budget	6'184'450.00 CHF	6'618'000.00 CHF
		comptes	6'370'643.82 CHF	- CHF
1	Ordre et sécurité publique	budget	4'132'350.00 CHF	3'825'600.00 CHF
		comptes	3'855'867.40 CHF	- CHF
2	Formation	budget	14'135'350.00 CHF	13'747'100.00 CHF
		comptes	13'808'337.38 CHF	- CHF
3	Culture, sport et loisirs, Eglises	budget	9'024'250.00 CHF	9'404'800.00 CHF
		comptes	8'801'122.39 CHF	- CHF
4	Santé	budget	4'062'000.00 CHF	4'198'000.00 CHF
		comptes	4'399'151.75 CHF	- CHF
5	Prévoyance sociale	budget	10'725'400.00 CHF	11'042'200.00 CHF
		comptes	9'771'978.51 CHF	- CHF
6	Transports et télécommunications	budget	5'427'200.00 CHF	5'582'000.00 CHF
		comptes	5'308'455.37 CHF	- CHF
7	Protection environnement et AT	budget	1'378'700.00 CHF	2'518'900.00 CHF
		comptes	1'399'456.36 CHF	- CHF
8	Economie publique	budget	3'894'500.00 CHF	8'940'400.00 CHF
		comptes	2'708'675.46 CHF	- CHF
9	Finances et impôts	budget	46'754'250.00 CHF	47'016'600.00 CHF
		comptes	51'504'453.15 CHF	- CHF
TOTAL		budget	(4'420'950.00) CHF	979'600.00 CHF
		comptes	498'115.63 CHF	

1.3 COMPTES D'INVESTISSEMENTS

L'évolution globale des montants d'investissements est représentée dans le graphique ci-dessous.



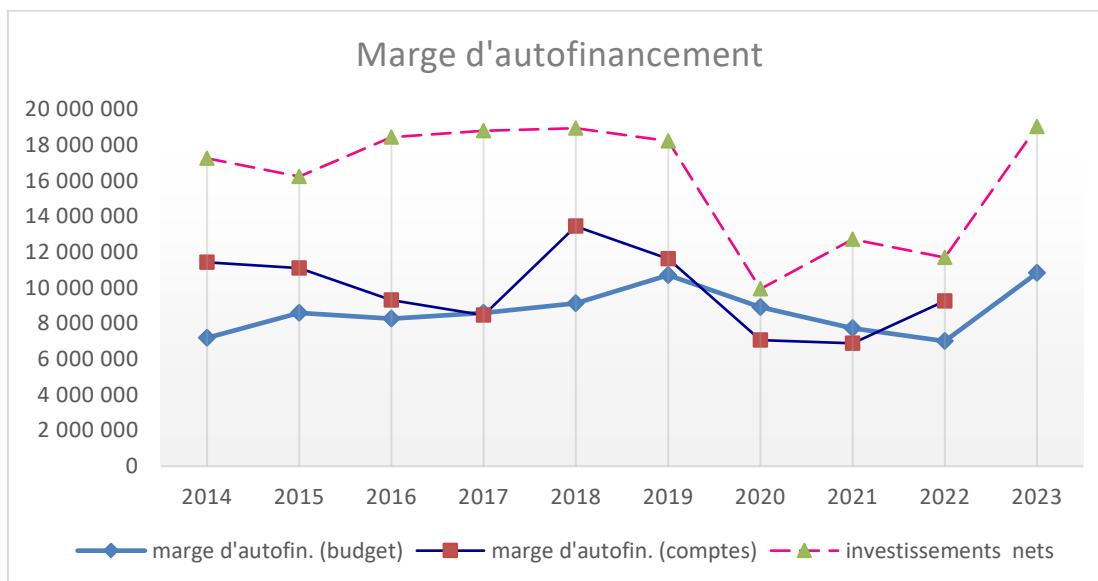
Un récapitulatif des montants par dicastère est présenté ci-dessous.

			2022	2023
0	Administration générale	budget	1'496'100.00 CHF	1'472'500.00 CHF
		comptes	306'165.95 CHF	- CHF
1	Ordre et sécurité publique	budget	325'900.00 CHF	524'900.00 CHF
		comptes	274'845.26 CHF	- CHF
2	Formation	budget	1'113'000.00 CHF	5'249'000.00 CHF
		comptes	779'155.35 CHF	- CHF
3	Culture, sport et loisirs, Eglises	budget	1'252'000.00 CHF	2'231'000.00 CHF
		comptes	998'076.02 CHF	- CHF
4	Santé	budget	- CHF	- CHF
		comptes	- CHF	- CHF
5	Prévoyance sociale	budget	- CHF	- CHF
		comptes	- CHF	- CHF
6	Transports et télécommunications	budget	3'585'000.00 CHF	5'385'000.00 CHF
		comptes	4'085'830.32 CHF	- CHF
7	Protection environnement et AT	budget	3'135'000.00 CHF	3'381'500.00 CHF
		comptes	2'012'334.74 CHF	- CHF
8	Economie publique	budget	800'000.00 CHF	800'000.00 CHF
		comptes	800'000.00 CHF	- CHF
9	Finances et impôts	budget	- CHF	- CHF
		comptes	- CHF	- CHF
10	Investissement nets	budget	11'707'000.00 CHF	19'043'900.00 CHF
		comptes	(7'398'500.31) CHF	- CHF

1.4 MARGE D'AUTOFINANCEMENT

Les comptes 2022 dégagent une marge d'autofinancement de CHF 11'435'891.- sachant que les investissements nets s'élèvent à CHF 9'256'408.-, soit un excédent de financement de CHF 2'179'484.-. Le taux de réalisation des investissements par rapport au budget est donc de 86%, dans l'ordre de grandeur habituel (2021 = 81%).

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la marge d'autofinancement.



2. ANALYSES ET COMMENTAIRES

La partie suivante du rapport agrège les compléments d'informations donnés par la Municipalité à la suite des questions posées par la Cogest et présente quelques points que la Commission a choisi de mettre en exergue.

1 – *Ordre et sécurité publique, défense*

1220.3110.00 – Mobilier et machines + CHF 8'561.52

Ce poste a quasi triplé par rapport au budget. Pourquoi ?

Réponse de Mme Isabelle Pralong, Directrice générale adjointe du CMS

L'achat de PC (environ 2'000 CHF) et mobiliers (environ 5'000 CHF) qui ne sont pas initialement budgétés dans ce compte.

1220.4260.02 – Décision pupilles Noble-Contrée - CHF 13'690.-

Pourquoi ce revenu est- il négatif ?

Réponse de Mme Isabelle Pralong, Directrice générale adjointe du CMS

Ce revenu négatif est dû à une écriture comptable d'extourne pour les travaux en cours de 2021 : en fait, l'APEA facture les prestations uniquement à la clôture des dossiers. En 2021, nous avons estimé des travaux en cours de 20'150.- CHF qui devaient être facturés en 2022, ce montant avait donc fait l'objet des actifs transitoires (produits à recevoir) dans les comptes de l'exercice 2021. À l'exercice 2022, pour extourner cette écriture, ce montant a été porté en déduction sur la totalité des montants facturés. Vu que les 20'150.- dépassent la totalité du montant facturé en 2022, ce compte de recettes se trouve en négatif.

1403.4631.00 – Subventions cantonales intégration - CHF 15'063.15

Qu'est-ce qui explique la baisse de cette subvention ?

Réponse de Mme Rachel Pralong, Cheffe de service de la culture, sports et intégration

Le Canton verse toujours en deux tranches sa subvention. Le service financier du Canton est en train de vérifier la raison du retard du versement. La subvention totale annoncée par le Canton pour 2022 était de CHF 93'061.-. Un transitoire aurait dû être créé mais cette opération a échappé au service en raison du nouveau plan comptable.

1500.4200.00 Taxes exemption service du feu - CHF 29'780.75

Il y a CHF 30'000.—de revenu de moins que prévu au budget. Pourquoi ? Qui paie cette taxe ?

Réponse du Major Lucien Cottier, Commandant du service du feu

Cette taxe est perçue conformément au « Règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels de la commune de Sierre »

Article 3 -Contribution de remplacement

Afin de couvrir partiellement les dépenses du service du feu, les personnes astreintes, qui ne sont pas engagées dans le service actif, ont l'obligation de s'acquitter d'une contribution annuelle de remplacement.

La contribution de remplacement correspond à 2.5 % de l'impôt communal sur le revenu et la fortune de la personne assujettie. Cette contribution ne dépassera pas Fr. 100.00 par année et par personne et sera fixée par une procédure de taxation simplifiée.

Les cas d'exemption du paiement de la contribution de remplacement sont ceux énumérés par la législation cantonale.

Les personnes s'étant engagées au moins 10 ans dans le service actif du service du feu de Sierre sont en outre exemptées de la contribution annuelle de remplacement.

3 – Culture, sports, loisirs et Eglises

3411 Piscine de Guillamo

3412 Bains de Géronde

La Cogest avait posé la question l'année dernière – des pistes sont-elles étudiées pour développer les recettes ?

Réponses de Mme Rachel Pralong, Cheffe du service de la culture, sports et intégration

Les charges supplémentaires sont dues principalement à :

Une hausse considérable des prix des produits de désinfections (3x) par rapport aux années précédentes. De plus, pour la piscine de Guillamo, le projet de modification technique du traitement d'eau (projet en cours depuis 2 ans) a soulevé un problème de régulation et donc de consommation d'eau excessive cette fin d'année 2022 ce qui a eu un impact non négligeable sur le traitement du chlore (surplus). Pour rappel, en 2021, il a été décidé de réduire ce budget de désinfection pour des raisons d'économies. Mais aujourd'hui, les chiffres montrent que pour le maintien d'une hygiène correcte, et d'une propreté au sein de la piscine de Guillamo, nous devons rehausser le montant de cette consigne budgétaire l'an prochain.

Excellente météo d'été 2022 favorable pour la fréquentation des Bains de Géronde, ce qui a engendré un traitement d'eau plus gourmand en produits de désinfection.

Engagement de personnel horaire (auxiliaires) plus important, pour pallier l'absence d'un collaborateur en arrêt maladie ou accident.

L'été 2022 était une année très ensoleillée et chaude, ce qui a engendré plus d'entrées aux bains de Géronde.

Des pistes d'amélioration pour renforcer l'attractivité de Géronde sont à l'étude ; des montants proposés dans le cadre du budget 2023 n'ont pu être retenus en raison des contraintes budgétaires ; ces propositions seront à nouveau discutées cette année dans

le cadre du processus budgétaire 2024, selon préavis de la Commission des sports. Il s'agirait d'investissements conséquents (budget édilité) pour améliorer la zone petite enfance, avec des jeux ludiques pour les familles. Le rapport "coût-bénéfice" de cette opération devra être analysée et traité dans le cadre du prochain budget.

3413.3120.00 Energie patinoire - CHF 9'245.75

Les comptes présentent une économie de CHF 10'000.- Qu'est-ce qui explique cette économie ? Y'a-t-il un nouveau compresseur ? Mise en glace retardée de deux semaines en août ? ou autre ?

Réponse de Mme Laurence Salamin, architecte de Ville

Cette économie correspond à l'économie énergétique et financière associée au report de la mise en glace.

4120.3634.00 Soins en EMS – Participation communale + CHF 626'367.05

Quelle est la cause interne de cette perte liée à la pandémie de COVID ?

Réponse de Mme Isabelle Pralong, Directrice générale adjointe du CMS.

Ce compte regroupe les participations de la Ville de Sierre aux frais de soins des sierrois placés dans tous les EMS du canton. Chaque EMS qui héberge un-e citoyen-ne sierrois-e refacture à la ville sa participation. La cause interne de cette perte est multiple : rotation excessive des personnels due à la pénurie générale des personnels soignants. Cette rotation cause de nombreuses pertes financières directes et indirectes : plus de travail administratif avec les entrées/sorties, surcharge des personnels en place (absence de courte durée), l'inefficience voire l'absence des processus de tâches génératrices des revenus (évaluation des BESA), perte de qualité de service des soins, hospitalisation des pensionnaires (perte des recettes de soins et personnels sur-doté), surcharge des travaux administratifs (norme, gestion des crises, gestion des relations avec les familles, etc), dépenses pour les matériels de hygiène, etc.

5 – Prévoyance sociale

5440.3130.00 Projets jeunesse + CHF 19'909.38

Le réaménagement de Condémines a-t-il coûté plus cher que prévu ou n'avait-il pas du tout été prévu au budget ? Combien a coûté ce réaménagement ? Combien coûte la location de la buvette ? Et comment est faite la publicité (peu de monde semble savoir qu'elle est à louer) ?

Réponse de M. Jacques Zufferey, Directeur des écoles.

Le réaménagement de l'espace Condémines a coûté CHF. 103'000.-, dont CHF. 34'000.- ont été couverts par les Fonds Immo-Solidaire du CMS.

Les frais de fonctionnement de l'espace Condémines, sont le nettoyage des lieux (l'espace grillade, les WC publics et la cantine après location), la vidange du conteneur à verre et l'achat de matériel d'entretien et de réparation. Il convient de souligner que, pour des raisons de sécurité, une partie de ces coûts est liée aux rondes de contrôle effectuées par une entreprise de sécurité. Cette dernière veille à la fermeture de l'espace tous les soirs pour éviter tout squat non désiré.

Ce montant de CHF. 5'993.- n'avait pas été porté à la charge du compte 5440.3130.00 « Projets jeunesse » lors de l'établissement des budgets 2022.

La location de l'ex-cantine du FC Sierre est ouverte à tous. La publicité à ce sujet a été faite lors des informations relatives à l'ouverture des terrains au public ainsi que sur le site de la Ville. À ce jour, sept week-ends ont été réservés depuis le 1er avril jusqu'aux prochaines vacances d'été. Le tarif de location est de CHF. 200.-.

6 – Transports et télécommunications

6160.3612.00 Frais de gestion et administration + CHF 22'576.80

Ces frais dépendent des recettes de la PRVC sur les parkings et horodateurs (10%) des recettes. Selon la différence positive de CHF 22'576,80 la PRVC aurait encaissé CHF 22'768.- de plus mais cette information ne semble pas figurer dans les comptes de la Ville de Sierre, les revenus des parkings n'atteignant pas cette différence positive. Où sont comptabilisés les recettes impliquant ces frais supplémentaires ?

Réponse du Commandant Thomas Zimmermann, Commandant adjoint de la PRVC

La PRVC s'occupe de la gestion des parkings de la ville de Sierre, à savoir la gestion des abonnements, des monnayeurs et des barrières.

Il a été convenu lors de la fusion que la ville de Sierre verserait le 10% des recettes pour le travail effectué à la PRVC.

La consigne 6160.3612.00 correspond donc aux 10% des recettes encaissées sur les recettes des comptes Parkings non soumis à TVA et parkings couverts.

7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

7501.4631.00 Subvention renaturation - CHF 100'000.-

Pourquoi n'a-t-on pas obtenu cette subvention de CHF 100'000.-

Réponse de M. Stéphane Delaloye, ingénieur de Ville.

L'encaissement d'une subvention est tributaire d'une décision initiale d'octroi de subvention par l'Autorité cantonale. En fonction de l'avancement des travaux et de leurs décomptes, des demandes de versements sont faites et doivent être approuvées par le Canton, ce qui a été fait pour la première étape des travaux de Pramont. Les travaux de renaturation (étapes 2 et 3) de la gouille de Pramont ont été terminés à l'été 2022, mais la dernière facture étant rentrée à fin novembre, les décomptes définitifs ont suivi plus tardivement. Les ressources du service n'ont pas permis de finaliser la demande courant décembre et celle-ci a été déposée début 2023. Le

versement effectif dépendra de la validation par le service cantonal concerné du décompte définitif, du solde effectif du montant alloué au titre de subvention et des disponibilités financières du Canton.

Cet encaissement n'avait pas été enregistré fin avril 2023 mais devrait intervenir courant de l'année.

7690.3637.00 Subventions énergie renouvelables + CHF 246'871.75

Pourquoi n'a-t-on pas mieux anticipé l'augmentation de cette demande ?
--

Réponse de Mme Laurence Salamin, Architecte de Ville

Les dépenses globales liées aux subventions énergétiques ont été relativement constantes entre 2019 et 2020, de l'ordre de CHF 170'000.- et CHF 200'000.-, respectivement.

Au 30.06.2021, échéance de l'établissement du budget 2022, les dépenses et promesses liées aux subventions énergétiques s'élevaient à CHF 93'000.-. C'est pourquoi, une enveloppe de CHF 185'000.- a été prévue pour l'année 2022.

Les demandes de subvention en faveur des panneaux photovoltaïques et des véhicules électriques ont augmenté de manière très significative dans le courant de l'année 2022. L'engouement progressif pour la technologie solaire et le contexte général de risque de pénurie en 2022 expliquent en grande partie cette augmentation. Concernant les véhicules électriques, l'arrêt de la subvention cantonale en septembre 2022 (lancée en 2021) a créé un certain emballement des demandes d'aide financière communale jusqu'à cette échéance.

Il est à noter que les montants accordés en 2022 au-delà des disponibilités de l'enveloppe budgétaire (dépassement de CHF 246'872.-) ont été compensés à hauteur de CHF 255'811.- par (i) une subvention de CHF 190'000.- versée par Oiken qui apparaît à la rubrique 7690.4634.00, (ii) une réduction des charges du compte 7690.3130.00, (iii) une subvention cantonale de CHF 26'000.- affectée au compte 7900.6310.00 et (iv) une subvention fédérale de CHF 20'840.- figurant à la rubrique 7690.4630.00.

7690.3637.00 Subventions énergies renouvelables

+ CHF 246'871.75

Le budget 2023 (CHF 350'000.-) est en dessous du montant distribué pour 2022. Quelle est la stratégie à court et à long terme ?

Réponse de Mme Laurence Salamin, Architecte de ville

La stratégie suivie pour élaborer le budget 2023 (et dans une vision à court terme) a été la suivante :

- Poursuivre, dans la mesure du possible, la contribution en faveur de la mobilité douce (deux-roues). Au vu du vif succès rencontré par cette mesure, et afin de limiter les dépenses associées, le plafond de l'aide a été revu à la baisse en 2023 (de CHF 600.- jusque fin 2022 à CHF 450.- en 2023).
- Considérant le contexte actuel, propice à l'essor du véhicule électrique, et la volonté de la Ville de rester dans un rôle d'incitation, une enveloppe globale de CHF 50'000.- a été affectée à l'électromobilité afin de réduire la contribution apportée. En outre, afin d'entamer une sortie progressive de cette mesure, il a été décidé de soutenir en priorité les véhicules les plus légers (de moins de 2 tonnes), à la fois plus écologiques et plus accessibles financièrement pour les particuliers et ce jusqu'à épuisement des CHF 50'000.- réservés.
- Au vu de l'engouement pour le solaire (associé le plus souvent à une pompe à chaleur) et l'évolution attendue du cadre légal cantonal, la Ville de Sierre s'est orientée vers une réduction de la subvention octroyée : Pour 2023, le plafond du montant offert a été revu à la baisse (CHF 3'000.- jusque fin 2022 et CHF 2'000.- dès 2023).
- À noter que, jusque fin 2023, la société OIKEN apportera son soutien à la Ville de Sierre, via son fonds de soutien à la transition énergétique, en prenant à charge 50% des dépenses relatives aux subventions communales.

Stratégie à moyen et long terme :

- Considérant le faible succès rencontré par la mesure de subvention en faveur des rénovations énergétiques et de la nécessité d'augmenter le taux d'assainissement des bâtiments sur l'ensemble du territoire, un accent particulier pourrait être mis sur cette mesure d'aide.

- *La stratégie à long terme suivie pour l'établissement du fonds de soutien communal dépendra de l'évolution du contexte énergétique (évolution des besoins, du recours au renouvelable et du cadre légal) ainsi que des futurs axes de développement décidés par la Ville dans le cadre de sa politique énergétique.*

7690.3637.00 Subventions énergies renouvelables + CHF 246'871.75

Quelle part du budget de ce poste était utilisée au moment de l'établissement du budget 2023 ?

Réponse de Mme Laurence Salamin, architecte de Ville.

Montant des dépenses effectives et promesses faites au 30.06.2022 : CHF 184'000.- (soit env. 50% de l'enveloppe budgétaire affectée à 2023).

3. CONCLUSIONS

Afin de mener à bien leur mandat, les membres de la Cogest ont analysé les comptes 2022 de la Ville de Sierre, présentés pour la première fois selon le plan comptable MCH2 et les différentes annexes fournies, et ont adressé plusieurs questions aux différent·s chef·fes de service. Ils constatent que les différentes rubriques de charges sont maîtrisées. La Cogest tient à remercier toutes les personnes qui se sont mises à sa disposition dans le cadre de son analyse financière.

L'exercice 2022 est le premier exercice depuis 8 ans à retrouver les chiffres noirs depuis huit ans, avec un excédent de revenus de CHF 498'116.- (4,9 millions par rapport au budget 2022). Plusieurs éléments expliquent l'amélioration de ce résultat, notamment l'augmentation des recettes liées à l'imposition des personnes physiques, la diminution de plusieurs postes de charges, tels que le CMS (-CHF 275'000.-) la crèche et l'UAPE (- CHF 160'000.-) et la PRVC (- CHF 170'000.-), ainsi que baisse d'une manière globale des dépenses à caractère social. D'autre part, la forte volatilité du marché libéralisé de l'électricité, les charges facturées par le canton pour les citoyen·nes sierrois·es en EMS ont péjoré le résultat de la Commune. Toutefois, la marge d'autofinancement (les revenus financiers moins les charges financières) s'établit à CHF 11'435'891.-, en progression de 5,5 millions par rapport au budget 2022.

Il importe de souligner que l'exercice 2022 ne saurait présager le résultat des exercices futurs. Autant les charges budgétaires sous contrôle communal sont maîtrisées, autant les recettes dépendent fortement d'éléments parfois ponctuels, ou extrinsèques au contrôle communal, qu'il s'agisse des aménagements de production, ou des impôts perçus. En ce sens, la Cogest recommande à la Municipalité de continuer à diversifier ses sources de revenus.

En conclusion, la Cogest reconnaît le bon travail du Conseil et de l'administration communale quant à la tenue des comptes de la municipalité et l'en remercie.

4. Décisions

La Commission de Gestion accepte le rapport sur les comptes 2022 de la Ville de Sierre à l'unanimité, et propose au Conseil général d'accepter l'entrée en matière ainsi que les comptes 2022 de la Ville de Sierre.

Sierre, le 23 mai 2023

La présidente

Natacha Bonvin



Le rapporteur

Fabien Robyr

